

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Code du travail : le CESE formule des recommandations

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

La clôture de la première session ordinaire du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été présidée, jeudi, au siège de l'institution, par le vice-président Jean Tchoua. Durant 21 jours de travaux, les conseillers ont examiné la question relative au projet de révision du Code du travail. Lequel Code, selon le CESE, "revêt un caractère particulier pour notre pays et un grand intérêt pour la nation, au regard de son implication dans la vie économique et sociale de nos compatriotes".

Dans son rôle de "régulateur" de la vie économique et sociale de la nation, le gouvernement a, selon

le CESE, "la délicate mission d'assurer le bon équilibre entre les intérêts, souvent divergents, du patronat et des travailleurs en vue de préserver la paix et la cohésion sociale". Dès cet instant, les conseillers, considèrent que la révision du Code du travail "apparaît comme un défi majeur pour le gouvernement qui devra tout mettre en œuvre pour satisfaire au mieux chacune des parties sans compromettre cet équilibre

Le gouvernement a, selon le CESE, "la délicate mission d'assurer le bon équilibre entre les intérêts, souvent divergents, du patronat et des travailleurs en vue de préserver la paix et la cohésion sociale".

conditionnel de paix (...)" . Ainsi, les conseillers membres ont formulé plusieurs recommandations. Entre autres : "accélérer le processus de révision de cette loi dont les premières discussions entre les parties remontent en 2015, soit 5 ans. Ce qui est considérable, au regard des enjeux économiques et sociaux liés à cet instrument ; veiller à la prise immédiate des textes d'application de cet instrument, dès sa promulgation, pour permettre son effectivité ; lancer immédiatement après sa promulgation, la révision des conventions collectives sectorielles dont plusieurs dispositions sont à ce jour anachroniques du fait des mutations sociales, économiques, environnementales et technologiques enregistrées



Photo: DR/L'Union

**Le Conseil économique, social et environnemental insiste sur l'importance d'un bon Code du travail.**

depuis plus de 35 ans". Aussi, l'institution propose-t-elle de "ratifier les conventions n° 131,137,141,143,169,182 sur la fixation des salaires minima, le travail dans les ports, les

organisations des travailleurs ruraux, les travailleurs migrants, les peuples indigènes et tribaux, les agences d'emplois privées ; etc."

## PDG : comment Éloi Nzondo s'en sortira-t-il ?

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

Les dernières nominations effectuées au Parti démocratique gabonais (PDG), le 6 mars dernier, n'ont pas fini de susciter des interrogations voire d'alimenter la polémique. Notamment celle d'Éloi Nzondo

Si a priori aucune disposition juridique n'empêche sa promotion au sein d'une entité politique, il n'en demeure pas moins vrai que cette nomination pose un sérieux problème d'éthique.

do au poste de secrétaire général adjoint 2, chargé des Relations avec les partenaires politiques et associatifs, et de la veille de l'environnement politique, en constitue l'illustration la plus parlante. Et pour cause, ce dernier, certes militant du PDG, est gouverneur de

la province du Haut-Ogooué. Par conséquent, il est dépositaire de l'autorité du chef de l'État dans ladite province, donc astreint à l'obligation de neutralité.

Si a priori aucune disposition juridique n'empêche sa promotion au sein d'une entité politique, il n'en demeure pas moins vrai que cette nomination pose un



Photo: Nadège Ontounou

**Comment Eloi Nzondo va-t-il désormais gérer ses multiples charges ?**

sérieux problème d'éthique. En effet, le poste de gouverneur nécessite un certain recul, vu que le représentant du président de la République dans un espace don-

né l'est pour tous les Gabonais et non uniquement pour ceux du PDG. De plus, ce dernier a désormais la lourde charge de gérer les Relations avec les par-

tenaires politiques et associatifs, et de la veille de l'environnement politique. Comment va-t-il s'y prendre vu qu'il est politiquement coloré ? Sa nouvelle promotion au sein du parti exige, de sa part, une plus grande présence à Libreville où se situe le siège du PDG. Est-ce à dire qu'il va s'investir plus sur ses nouvelles fonctions politiques que sur son travail administratif quotidien ? Pourra-t-il arriver à concilier ses différentes cas-

quettes ? Comment l'Exécutif va-t-il gérer cette situation ? Telles sont les interrogations légitimes qui taraudent les esprits avisés. Sans prétendre être érudit, il convient de préciser qu'une seule alternative est possible : démettre Éloi Nzondo de ses charges de gouverneur ou reconsidérer sa récente nomination au sein de l'exécutif du parti au pouvoir. Les instances dirigeantes sont pour ainsi dire face à un choix cornélien.

### Nominations au Bureau politique du PDG

**Complément stratégique pour le 3e arrondissement de Libreville**

- Germaine NDJERI épouse NGALIBALA
- Serge William AKASSAGA OKINDA

**Complément stratégique pour le 4e arrondissement de Libreville**

- Issa MALAM SALATOU

**Complément stratégique pour le département de la Sébé-Brikolo**

- Arnaud Calixte ENGANDJI ALANDJI

**Complément stratégique pour la commune de Tchibanga**

- Jean-Charles YEMBI YEMBI

**Par ailleurs, le Bureau politique pour le département de la Lékon-Lékori (Akiéni) est modifié comme suit :**

- 1er siège : Ali Akbar ONANGA Y'OBEGUE
- 2e siège : Sylvain Patrick ENKORO
- 3e siège : Jean Nono



**À vendre**  
Dans le centre-ville de Port-Gentil

**Un appartement 1 chambre**  
Prix de vente : 35 000 000 F CFA

**Un appartement 3 chambres**  
Prix de vente : 60 000 000 F CFA

---

Tél. : 011 73 73 29 / 065 86 40 93